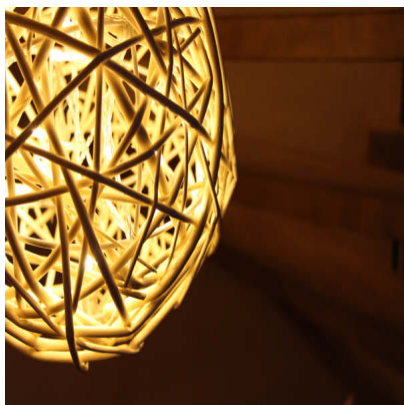




Fêtes de fin d'année : avec ou sans OGM ?

Description

On parle beaucoup ces derniers temps des OGM dits « cachés » (VrTH) dont le statut juridique doit être clarifié par la Cour de justice de l'UE et qui échappent pour l'instant à l'étiquetage. Mais nombre d'entre nous ignorent qu'ils consomment à leur insu des OGM transgéniques cachés dans les produits de la vie quotidienne. Comment ?! Et oui... la législation impose un étiquetage des denrées alimentaires contenant ou consistant en des OGM mais, comme toujours, la règle est assortie d'exceptions de sorte que vous consommerez peut-être lors des fêtes de fin d'année du pain aux enzymes génétiquement modifiées.

Mais l'obligation d'étiquetage n'existe pas pour les produits non alimentaires. Ainsi, alors que vous pouvez être par ailleurs soucieux de ne manger que des produits biologiques, vous offrirez peut-être pour les fêtes de fin d'années des cosmétiques ou des vêtements produits à partir d'OGM. Pour éviter au maximum les OGM à Noël, laissez-vous guider par ce dossier

Et la religion dans tout ça ? En ces fêtes de fin d'année, *Inf'OGM* a aussi interrogé les religieux sur leur rapport aux modifications du vivant.

date créée
15 Déc 2016